

fédération
des services
publics

la
cgt



8 DÉCEMBRE 2022

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE

AGENT-ES DE LA PETITE ENFANCE

Conditions de travail épouvantables, salaires bien trop bas, tu as envie que ça change ? Le 8 décembre 2022, vote CGT !

La réalité de notre travail se durcit chaque jour. La réforme d'accueil des jeunes enfants, conduite à marche forcée par le gouvernement, n'a rien changé, bien au contraire : de moins en moins de professionnel·les qualifié·es et diplômé·es pour toujours plus d'enfants accueillis, des salaires toujours trop bas, aucune reconnaissance de la pénibilité, des départs à la retraite de plus en plus tardifs...

L'arrêté du 29 juillet 2022 qui autorise le recrutement de personnels non qualifiés et non diplômés au sein des crèches est une véritable catastrophe tant pour la reconnaissance de notre métier et de nos qualifications, que pour la qualité d'accueil et la sécurité des enfants accueillis.

La CGT lutte à nos côtés avec acharnement pour l'abrogation de ce décret et de la réforme des modes d'accueil ! Ensemble, disons STOP !

Voter CGT, c'est se donner les moyens de défendre ses droits et ses conditions de travail.

Ces 4 dernières années, la CGT s'est

battue sans relâche à nos côtés pour l'amélioration de nos conditions de travail, l'augmentation de nos salaires, la défense des retraites et contre la réforme des modes d'accueil.

Nous avons exigé ensemble un service public de la petite enfance de qualité, une réforme ambitieuse pour le bien-être et la sécurité affective et physique des enfants.

L'accès à la catégorie B pour les auxiliaires de puériculture est un début de victoire, mais les salaires sont encore loin d'être à la hauteur !

Gagnons immédiatement la revalorisation de 189 euros nets mensuels en voie d'être obtenus par nos collègues auxiliaires de puériculture, infirmières et éducateurs de jeunes enfants travaillant dans les services de PMI des conseils départementaux. Nous sommes tout·es des agent·es de la Fonction publique territoriale : même cadres d'emplois, mêmes salaires ! Nous l'avons obtenu pour les auxiliaires de soins en EHPAD, comme à domicile !

La lutte paie, la victoire est possible !

Elections professionnelles 8 décembre 2022

JE VOTE
la
cgt

essentielle
pour nos droits
pour le service public

**FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,
VOTEZ CGT!
LE 8 DÉCEMBRE 2022**

A VOS CÔTÉS, LA CGT S'ENGAGE :

- Pour une revalorisation des salaires et des carrières : +189 euros maintenant, le dégel et le rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice ;
- Pour l'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications de vos métiers ;
- Pour une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- Pour la réduction du temps de travail à 32 heures par semaine ;
- Pour une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société ;
- Pour un véritable service public de la Petite Enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur.
- Pour l'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches ;

Votre voix compte : voter CGT, c'est revendiquer, lutter, gagner !

“ Je suis auxiliaire de puériculture sur une crèche de 40 enfants, dans un service de moyens. Dès la rentrée nous avons été confronté-es à beaucoup d'absentéisme. En effet nous avons ouvert sans avoir tout le personnel. Les adaptations ont été assurées par des remplaçantes qui sont reparties après quelques semaines. Ce turn-over a engendré de l'insécurité pour les enfants et beaucoup de colère chez les parents. Puis, durant deux mois, nous nous sommes retrouvé-es sans agent d'entretien dans la structure. À tour de rôle nous avons assuré le ménage, parfois même en présence des enfants. Contre la déqualification de mon métier, le 8 décembre, je voterai CGT !”

Céline, auxiliaire de puériculture à la ville de Nice



JE VOTE CGT, JE ME SYNDIQUE À LA CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél :

Courriel :

À remettre à un-e syndiqué-e CGT ou à renvoyer au syndicat (voir le tampon ci-contre)



Connaissez vos droits
lisez notre guide
«Droits des agents»
en scannant le QR code



LE 8 DÉCEMBRE 2022
FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX, VOTEZ CGT!